

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DFFI	Date	26 février 2026
Numéro	26.328	Heure	22h30

Auteur-e(-s) : Groupe Vert'Libéral	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Concurrence fiscale : quels sont les chiffres ?	
Contenu : Selon le rapport Paychère , entre 2009 et 2021, dans le canton de Vaud, le nombre de grandes fortunes au bénéfice du bouclier fiscal est passé de 6 ‰ à près de 7,7 ‰ de l'ensemble des contribuables. Durant la même période, quelle a été l'évolution correspondante, à Neuchâtel et dans les autres cantons romands – exprimée en pour mille –, à savoir celle des contribuables qui auraient satisfait aux critères vaudois permettant de bénéficier du bouclier ?	
Souhait d'une réponse écrite : OUI	

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Mauro Moruzzi		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 23 mars 2026

Monsieur le député,

En résumé, selon nos calculs, entre 2009 et 2021 (cf. tableau en page 2), le nombre de grandes fortunes a diminué de 0,2‰ dans le canton de Neuchâtel. Alors que, comme vous le signalez dans votre question, l'augmentation est de 1,7 ‰ dans le canton de Vaud, selon le rapport Paychère.

Selon notre analyse, il n'est pas possible d'établir un lien de causalité avéré entre ces deux évolutions, tant le nombre de variables et d'inconnues qui peuvent influencer ces changements sont nombreuses (marché des affaires, domiciliation, environnement politico-administratif, etc.). En effet, il existe des différences notables en matière fiscale avec notre voisin vaudois :

- La détermination du revenu imposable vaudois n'est pas identique à la détermination du revenu imposable neuchâtelois (notamment au niveau des déductions) ;
- Les taux d'impôt vaudois et neuchâtelois ne sont pas non plus les mêmes ;
- Nous ne connaissons pas la pratique vaudoise en cas de répartition intercantonale (prise en compte uniquement des revenus, fortune et impôts vaudois ; ou prise en compte également des revenus, fortune et impôt hors canton pour le calcul du bouclier).

Sur la base d'extractions pour les années 2009 à 2021, nous avons fait diverses simulations pour répondre à votre question, avec les précisions suivantes :

- Nombre de contribuables totaux (y compris les sourciers et les externes) ;
- Nombre de contribuables remplissant les critères du bouclier fiscal vaudois, selon le système qui était appliqué par le canton de Vaud sur ces années-là ;
- Basé sur la fortune et le revenu imposable.

Dans la simulation du tableau ci-dessous, tous et toutes les contribuables qui remplissent formellement les conditions (le montant d'impôt est supérieur à, alternativement, 60% du revenu imposable / 1% de la fortune imposable) sont décomptés :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de contribuables totaux	115'771	116'940	118'651	121'293	122'943	124'918	126'513	127'163	127'111	127'385	127'752	127'658	129'582
Nombre de contribuables remplissant les critères du bouclier fiscal VD	87	80	106	88	73	83	81	88	75	69	67	71	76
Proportion	0.08%	0.07%	0.09%	0.07%	0.06%	0.07%	0.06%	0.07%	0.06%	0.05%	0.05%	0.06%	0.06%

Calcul établi sur la base de la fortune et du revenu imposable

Quant à votre demande par rapport à l'évolution dans les autres cantons romands, nous en sommes navrés, mais il nous sera impossible de répondre, le détail des bases imposables et des impôts par contribuable étant nécessaire pour fournir la réponse.